



MAROMME Déplacement de la roue Tifine

Identification de l'organisme qui passe le marché : Ville de MAROMME, Mairie Place Jean Jaurès – BP 1095 - 76153 MAROMME cedex.

Personne responsable du marché : Monsieur le MAIRE.

Objet : Le déplacement par convoi exceptionnel de la roue Tifine située sur la commune de Maromme

Mode de passation : PROCEDURE ADAPTEE articles L2123-1, R2123-1, R2123-4, R2123-5 du Code de la Commande publique constitué de l'Ordonnance n° 2018-1074 du 26 /11/ 2018 et du décret n°2018-1075 du 3/12/2018

Mode de dévolution : Prestation en 1 lot unique

Durée : Le marché est conclu pour une durée de 6 mois à compter de la notification

Lieu de retrait des dossiers : Mairie de MAROMME, Secrétariat Général - Place Jean Jaurès – BP 1095 - 76153 MAROMME cedex. Tel. 02 32 82 22 00

MODALITES D'OBTENTION ET DE REMISE DU DOSSIER DE CONSULTATION

Le dossier de consultation des entreprises est téléchargeable gratuitement à tout candidat qui en fera la demande :

Sur le site de l'ADM 76 : <https://marchespublics.adm76.com>

Sur le site de la ville de Maromme www.ville-maromme.fr (onglet Mairie - rubrique Marchés publics)

Afin de pouvoir télécharger et lire les documents mis à disposition par la personne publique, les soumissionnaires devront disposer des logiciels permettant de lire les formats suivants :
Rtf, .Doc, .Xls, .Pdf

Présentation des offres dématérialisées :

Conformément aux articles L 2132-2, R 2132-1 à R 2132-3, R 2132-7 à R 2132-11 du Code de la Commande publique constitué de l'Ordonnance n° 2018-1074 du 26 novembre 2018 et du décret n°2018-1075 du 3 décembre 2018., les candidatures et les offres du présent marché seront remises exclusivement par voie électronique sur le profil acheteur de la ville :

<https://marchespublics.adm76.com>

De même, toutes les communications et échanges d'information se feront par voie électronique, sur le profil acheteur de la ville : <https://marchespublics.adm76.com>

**Toute offre remise sous format papier sera considérée comme irrégulière
et non susceptible de régularisation.**

Les offres doivent être transmises avant la date et l'heure suivante :

le 07 avril 2021 à 16 h 00

Les dossiers qui seraient transmis après la date et l'heure limites fixées ci-dessus ne seront pas retenus.

La copie de sauvegarde (Arrêté du 14/12/2009) est conseillée.

Pièces justificatives à produire :

NB : Le candidat peut se référer aux imprimés DC1, DC2 téléchargeables gratuitement.

Pièces contractuelles :

- L'Acte d'Engagement complété, paraphé et signé. comprenant la méthode de calcul de l'indemnité en cas de restitution anticipée d'un véhicule,
- Le C.C.P., paraphé, signé.

Pièces obligatoires :

- DUME ou
 - Les déclarations et attestations sur l'honneur.
 - Attestations URSSAF
 - Attestations fiscales et sociales
- Attestation d'assurance en cours de validité.
- Extrait K bis
- Mémoire technique :
 - Fiches techniques du véhicule et de ses options, performances, etc... rédigées en français.
 - Fiches techniques de l'unité de fabrication du froid rédigées en français
 - Tableau récapitulatif des différentes périodes d'entretien du véhicule.
 - Détails concernant l'assurance tous risques du véhicule

Autres documents demandés :

- Références requises relatives à la capacité professionnelle :
 - Au moins deux certificats de capacité délivrés pour des locations entretien de la spécialité correspondante. Ils devront porter sur des locations faites dans les deux dernières années sous la direction de l'homme de l'art qui les aura délivrés.
 - Une copie du certificat de qualification professionnelle pour l'année en cours, délivré par l'organisme professionnel de qualification et de classification de la profession et des activités annexes ou son fac simili ou références équivalentes.
 - Toute pièce permettant d'évaluer les capacités professionnelles de l'entreprise.
 - Prestations similaires
- Une liste de références de location entretien, durée similaire, récente, chiffrée et datée.
- Moyens de l'entreprise (personnels, matériels, dépannages, localisation, etc.)
- R.I.B ou R.I.P.

Critères d'attribution : Les critères ci-dessous seront pris en compte et après pondération c'est l'offre économiquement la plus avantageuse qui sera retenue :

1° La valeur technique : 60 %

Méthodologie mise en œuvre : 30 %

Moyens humains et matériel mis en œuvre : 10%

Exemple de réalisation semblable à la réalisation demandée : 10 %

Délai d'intervention et planification de l'intervention : 10 %

2° Le prix : 40 %

Validité des offres : 180 jours à compter de la date limite de remise des offres.

RENSEIGNEMENTS :

- Pour des renseignements d'ordre administratif : **Affaires générales et juridiques**
Tél. : **02 32 82 22 03** Télécopie : **02 32 82 22 28**
E - Mail : affaires.juridiques@ville-maromme.fr

Pour des renseignements d'ordre technique :

CIMEO Nord
Tel : 09 50 69 20 32
Mr Jérémy BLOQUET - port : 06 43 42 57 93
Mail : jeremy.bloquet@cimeo-structures.fr

Ville de Maromme :
Interlocuteurs : Mme Charlène PRIOU
Responsable du Centre Technique Municipal
Tel : 02 32 82 22 09
E-mail : charlene.priou@ville-maromme.fr
ou
Mr Xavier GRICOURT
Responsable espaces publics
Mob : 06 89 09 12 94
E-mail : xavier.gricourt@ville-maromme.fr

Date d'envoi du présent avis : le 24 mars 2021